

III

A MM. les RÉGISTRATEURS membres de "l'Association des Régistrateurs de la Province de Québec."

MESSIEURS,

Vous avez devant les yeux le cinquième *Annuaire* et la troisième livraison du *Répertoire*.

Vous aurez à apprécier avec beaucoup d'indulgence, l'étendue toujours croissante de ce travail, mais je regrette, comme toujours, de constater moi-même son peu de mérite comme ouvrage précieux et digne de votre faveur.

Le seul mérite que j'y vois, c'est l'agglomération d'une certaine quantité de questions et de dissertations s'y rapportant, que j'aurais été si heureux de pouvoir étudier davantage afin d'élucider les points litigieux qui y sont soulevés et arriver à une solution plus parfaite et mieux élaborée.

Le temps et la faiblesse de ma vue m'en ont empêché, et j'ai préféré vous offrir un opuscule que vos talents et vos connaissances approfondiront davantage, espérant, par là, provoquer une discussion plus savante et plus vive, lors de notre prochaine réunion.

Comme toujours, j'ai dû espérer en vain votre généreuse et ardente coopération en faveur de notre *Annuaire*. J'ai de nouveau à constater un vide que je ne puis remplir *seul*.

Il me semble que notre association devrait tendre vers un but plus relevé que la routine et vers une destinée plus noble et plus sérieuse, savoir : la perfection du régime hypothécaire. Et qui, plus que le Régistrateur, est en état de faire valoir les raisons qui militent en faveur de ce perfectionnement ?

Croira-t-on, par hasard, que notre association doit limiter son action à la réunion de ses membres, et à favoriser l'urbanité qui doit présider dans tout corps délibérant ?